ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETE DG N°2016-002
Portant désignation du représentant des pharmaciens hospitaliers à la Commission Médicale d'Etablissement de l'Assistance Publique –Hôpitaux de Paris (AP-HP)

Le Directeur général de l'AP-HP,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6144-3-1,

Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à l'AP-HP, Hospices civils de Lyon et à l'AP-HM,

Vu le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des commissions médicales d'établissement des établissements publics de santé,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG constituant la CME en date du 22 décembre 2015,

ARRETE

Article 1er : M. Jean-Eudes FONTAN, pharmacien chef à l'Hôpital Jean Verdier - Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint Denis est nommé membre de la commission médicale d'établissement avec voix consultative, en qualité de représentant des pharmaciens hospitaliers.

Article 2 : Le mandat de M. FONTAN prend fin à la fin du mandat des membres de la Commission Médicale d'Etablissement constituée le 22 décembre 2015.

Fait à Paris, le 26 JAN. 2016

Martin HIRSCH

Ref. post-office I2016-84